

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 30 juin 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 24 juin 2025 s'est réuni le lundi 30 juin 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de ROQUES Loréline à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

G.14

**Modification des conditions financières apportée à la convention signée dans le
cadre de l'exposition de Maurine Larcher, Les Amateur.ices
au Musée municipal Albert Marzelles du 31 mai au 27 septembre 2025**

Dans le cadre de sa programmation 2025, le Musée municipal Albert Marzelles accueille du 31 mai au 27 septembre les œuvres de l'artiste Maurine Larcher présentées lors d'une exposition intitulée *Les Amateur.ices*. Cette exposition a vu le jour grâce à la collaboration du musée avec l'association artistique Pollen située à Monflanquin.

Une convention a donc été signée en fin d'année 2024 entre les partenaires. Cependant les conditions financières de cet accord ont dû être, récemment, révisées et modifiées via un avenant à la convention initiale.

Cet avenant notifie le versement d'un acompte correspondant à 40 % de la somme totale, soit 1600 €. Il précise également une participation aux frais d'impression des panneaux composant l'exposition, d'un montant de 500 €.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de verser à l'association Pollen l'acompte demandé et ce, avant le terme de l'exposition et accepte la prise en charge d'une partie des frais d'impression pour le montant énoncé précédemment.
- Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 30 juin 2025

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le... **03/07/2025**
et de sa transmission au contrôle de légalité le **03/07/2025**.

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

